

LA RANDO DES LACS à ROQUECOR 82150
ouverte aux QUAD, SSV, MOTO et organisée par
ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

DIMANCHE 18 MAI

INSCRIPTION (bulletin à retourner avant le 10 mai)

Programme:

7h30 à 8h00 - accueil des participants
8h30 - dernier départ
12h30 - apéritif
13h00 - repas

Bulletin d'engagement:

A renvoyer, accompagné du règlement (chèque à l'ordre de ACTION-QUAD82, de la photocopie de l'assurance, de la carte grise du quad/ssv/moto et du permis de conduire) à l'adresse suivante :

ACTION-QUAD82 chez Madame PIANEGONDA Nathalie
TOURON
47470 BLAYMONT

Pour tout renseignement complémentaire, appelez au :
06 71 40 00 60 ou par email à contactez-nous@action-quad82.fr

Engagement:

conducteur + repas		x 35 €	€
conducteur sans repas		x 25 €	€
passager avec repas		x 20 €	€
passager sans repas		x 10 €	€
repas supplémentaires		x 20 €	€
repas enfant (-12 ans)		x 10 €	€
TOTAL :			€

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____ **Email:** _____

Véhicule: QUAD SSV MOTO

Modèle et Marque: _____

✓ Règlement de la randonnée ci-après complété et signé

REGLEMENT DE LA RANDONNEE

organisée par ACTION-QUAD82

<http://www.action-quad82.fr>

DIMANCHE 18 MAI

- Point 1** – La randonnée organisée par ACTION-QUAD82 n'est pas une course ou compétition sportive.
- Point 2** – Les QUAD/SSV/MOTO sont homologués, disposent d'un certificat d'immatriculation et leurs équipements d'origine en état de marche (éclairage, silencieux,...).
- Point 3** – Les QUAD/SSV/MOTO sont assurés, les conducteurs titulaires du permis approprié à la conduite de leur engin.
- Point 4** – Pilotes et passagers doivent porter un casque.
- Point 5** – Les participants s'engagent, lors de cette randonnée, à respecter les balisages et avertissements mis en place sur le parcours par les organisateurs.
- Point 6** – En cas de problème, vous devez appeler le numéro d'urgence fourni au départ et attendre les instructions des organisateurs.
- Point 7** – Le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le **dimanche 18 mai 2014**.
Toute personne utilisant ce tracé un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées ainsi que des propriétaires de terrains privés.
- Point 8** – Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la randonnée ou de modifier le tracé si les conditions climatiques devenaient défavorables.
- Point 9** – Tout participant reconnaît ne pouvoir exercer à l'encontre de ACTION-QUAD82 ou des propriétaires des terrains traversés et chemins empruntés, aucun recours ou action à la suite d'éventuelles conséquences dommageables liées à cette randonnée du **dimanche 18 mai 2014**.
- Point 10** – Chaque participant s'engage à respecter ce règlement durant toute la randonnée.

Nom et Prénom: _____

Adresse: _____

Tél: _____ **Email:** _____

Déclare avoir pris connaissance du règlement ci-dessus, et m'engage à le respecter. Le non respect de celui-ci entraînera une exclusion définitive.

Fait à _____ le _____

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »